QUELQUES ECHOS DU CAFE-PEDA : « Le Vivre ensemble » (01/06 /2016)

Etat des lieux

C'est le décret du 21 octobre 2015 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un cours de citoyenneté,)à partir de septembre 2016 dans l'enseignement fondamental et à partir de 2017 dans l'enseignement secondaire.

Dans le fondamental de l'enseignement officiel (Fédération Wallonie-Bruxelles et CECP), il s'agira d'une heure par semaine qui remplacera l'un des cours philosophiques.

La 2ème heure sera au choix un cours philosophique ou une 2ème heure de citoyenneté.

Les termes utilisés sont à la fois « *citoyenneté* » et *« philosophie* », on parle aussi de *« théo-philosophie »*

Il est à remarquer que dans l'enseignement confessionnel, le cours de citoyenneté peut être intégré dans l'ensemble des autres cours et que l'organisation d'une heure spécifique n'est pas obligatoire.

Les objectifs annoncés dans le décret sont

- Sur le pan de l'éducation philosophique et éthique
  a) Initier les élèves aux différents courants de pensée
  b) Apprendre à développer un questionnement
  c) Ecouter et respecter la pensée des autres
  d) Apprendre à participer à un débat
- Sur le plan de l'apprentissage du fonctionnement démocratique
  a) Favoriser le *Vivre ensemble*
  b) Apprendre les principes de la démocratie
  c) Connaître notre démocratie
  d) Connaître les grands enjeux des sociétés contemporaines

Premiers questionnements

- La « citoyenneté » fait partie du Décret-Missions depuis 1967. Les dernières décisions seraient-elles une réponse tardive à ce décret ?
- La réponse « moitié-moitié », le compromis seraient-ils une réponse belgo-belge ?
- Quid de l'approche proposée qui ne serait pas neutre ? Une approche axée sur la juxtaposition des croyances ? Place de la non-croyance ?
- Est-ce la citoyenneté que nous voulons défendre ?
- Voulons-nous d'un enseignement totalement débarrassé des enjeux philosophiques où la neutralité aura une première place .

Deuxième moment de questionnement

1. Le maintien d'une heure de religion a-t-elle du sens ?
2. Quel profil pour les encadrants ?
3. Quels contenus pour le cours ? Quel programme ?
4. Les contenus sont-ils susceptibles d'atteindre l'objectif du « mieux vivre ensemble » ?

Quelques réactions

- *Comment interpréter la réponse proposée ?*
  - La création du cours est-elle une réponse politique à la multi-culturalité ?
  - La brèche creusée va-t-elle s'ouvrir dans l'espoir d'atteindre un système plus neutre et par la même un changement sociétal, basé sur l'évolution de l'impact religieux ?
  - S'agit-il d'un compromis belgo-belge : « Ne supprimons pas tout, tout de suite » mais espérons une évolution de facto : mort des cours philosophiques par manque d'élèves.
  - La citoyenneté doit-elle s'apprendre à l'école ? Ne devrait-il pas s'agir d'un apprentissage journalier, continu du comportement citoyen ?

- *Philosophie – (théo-philosophie) – Citoyenneté ?*
  - Mise en avant de la philosophie, du questionnement dès la maternelle, dans le cadre d'activités telles que « La philo avec les enfants ».
  - Le cours d'EPA est une porte ouverte sur le « Vivre ensemble »
  - La richesse est à trouver dans les origines et les richesses des pensées différentes.
  - En tout état de cause, les enfants sont passionnés par les échanges et les discussions (où ils peuvent dire « non ») ; l'espace de parole est un acte citoyen permettant le développement d'un système démocratique.
  - Le concept de *« théo-philosophie »* inquiète. La théologie et la philosophie seraient mises sur le même pied ?
  - Pour certains, il y a danger de « sortir » l'enseignement religieux de l'école : endoctrinement sans contrôle et repli sur soi. Seule l'école publique peut induire une évolution !

- *Neutralité et laïcité*
  - Rappelons l'un des principes de base de notre société : la laïcité. tout le monde n'est pas laïque … mais la laïcité doit rassembler.
  - Nous ne travaillons pas dans des structures neutres, aussi, le système éducatif fait peser la neutralité sur les personnes, il reporte le problème du choix sur les acteurs. Assistons-nous à un changement sociétal ?
  - Tout acte posé par un enseignement dans sa classe est un acte « politique ». L'enseignant n'est pas neutre mais, il devra en faire preuve dans le cadre du cours d'EPA.
  - Comment laisser le même espace au terrorisme, nazisme, négationnisme, … ? Comment traiter l'avortement, l'homosexualité … avec des élèves de croyances différentes ? Seul le principe de la laïcité peut donner une réponse.
  - Il y a une certaine peur de la transmission « engagée » de la pensée.
  - Il y a lieu de développer l'argumentation : il y a des bonnes réponses … et pas une seule ! La neutralité est primordiale dans le débat.

- *Contenus du « Cours de rien » ? Quel programme ?*
  - Le cours de rien deviendrait le « cours de tout »
  - Un projet de Socles de compétences a été mis au point. Les programmes sont à construire par les réseaux avec la crainte de se voir imposer un programme ne laissant que peu d'initiative
  - Et quid du libre ??? Dans cette organisation, est-il dispensé de tout contrôle ???
  - Qui dit programme, méthode, dit évaluation. Est-ce que la scolarisation ne va tuer dans l'œuf le processus qui est mis en œuvre ?
  - Trois axes ont été donnés en début d'année scolaire aux encadrants
    1. Fonctionnement de la démocratie
    2. Initier au questionnement philosophique
    3. Favoriser le bien-être

    Mais il serait bon que dans le cadre de ces axes, des sujets soient proposés par les élèves. Le programme ne doit que mettre des balises et les bases doivent être les compétences.

    Dans l'idée « Théo-philo », la partie « Théo » peut également servir de point de départ d'une réflexion ; un changement sociétal peut ainsi être espéré.

- *La formation des encadrants ?*
  - Des pertes d'emploi s'annoncent.
  - Les professeurs de religion pourront enseigner le cours d'EPA, des conflits se profilent …

    Ainsi ,
    - les professeurs de morale et de religion sont nommés par des autorités différentes
    - quelle sera la réaction de certains parents quand leur enfant aura un cours de citoyenneté donné par un professeur de religion attaché à ses principes (cf. ci-dessus « neutralité) ?
  - Des outils sont à la disposition des encadrants du cours d'EPA : une liste bibliographique mise en ligne, des mallettes pédagogiques ; *Philocité* propose des supports, la *Croix-Rouge* propose des formations et des jeux éducatifs, …

- *Approche disciplinaire ou transversale ?*

  - La transversalité choisie par l'enseignement libre peut laisser entendre que l'apprentissage de la philosophie et de la citoyenneté est l'affaire de toute l'équipe éducative mais, dès lors, comment vérifier l'enseignement de ces matières et comment ce réseau va-t-il concilier son premier principe qui est d'évangéliser les élèves et les objectifs contenus dans le décret. Pourrait-il s'agir d'une brèche dans le pacte scolaire ?

  - Au niveau de l'enseignement fondamental, on pourrait rêver que l'instituteur fasse l'approche de l'EPA : tous les contenus sont bons pour engendrer un questionnement. Dans cette optique, l'enseignant doit engager la réflexion et accepter l'avis de l'autre … Cette attitude à acquérir devrait être prévue dans la formation initiale.